

Mutualia accompagne les entreprises des services automobiles pour la protection santé de leurs salariés

Les partenaires sociaux de la branche des services automobiles ont instauré un régime frais de santé collectif et obligatoire pour l'ensemble des salariés de la branche.

Afin de permettre aux entreprises du secteur d'apporter une couverture adaptée aux spécificités et aux besoins de leurs salariés le Groupe Mutualia met à leur disposition son offre dédiée Vivactiv'AUTO.

LA BRANCHE EN QUELQUES MOTS

Le contrat Vivactiv'Auto est destiné aux entreprises relevant de la Convention Collective Nationale (CCN) du commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle et des activités connexes, ainsi que le contrôle technique automobile du 15 janvier 1981.

Soit les entreprises dont l'activité relève :

- du commerce et réparation des véhicules automobiles, des moto-cycles et des cycles
- du commerce d'équipements automobiles et de carburants
- de la location de véhicules automobiles
- des services auxiliaires de l'automobile
- de l'enseignement de la conduite
- du démontage et recyclage des véhicules automobiles

Sont ainsi concernées plus de 59 000 entreprises et 419 200 salariés.

LA RÉPONSE MUTUALIA

Une offre modulable répondant aux besoins de l'employeur et du salarié ! L'offre dédiée de Mutualia, apporte aux entreprises des services automobiles, une couverture qui leur permet de répondre à leurs obligations tout en étant adaptée à leur budget.

Grâce à la modularité du contrat Vivactiv'Auto, l'employeur souscrit le niveau de garantie le plus adapté à sa politique sociale, allant du niveau minimum prévu par la branche à des formules qui couvrent de façon optimale les besoins des collaborateurs. De son côté, le salarié a la possibilité de compléter la couverture souscrite par l'entreprise pour améliorer ses remboursements sur les postes les plus coûteux comme l'optique, le dentaire mais aussi l'hospitalisation et les médicaments.

Des services pour accompagner les salariés au quotidien

Avec le Groupe Mutualia, les salariés de la branche des services automobiles, bénéficient d'un accès à la prévention auditive Audika et de prestations d'assistance en cas d'hospitalisation, d'immobilisation ou de coups durs.

Bien plus qu'une réponse à la CCN, avec Vivactiv'Auto, l'employeur transforme une obligation en un outil de valorisation et de fidélisation des salariés.

L'OFFRE EN UN COUP D'ŒIL

- **Un libre choix de formules pour l'employeur**
- **Des renforts optionnels pour le salarié, sans surcoût pour l'employeur**
- **Un accès à l'assistance Mutualia**
- **Un partenariat pour la prévention auditive avec Audika**

À PROPOS DE MUTUALIA

Crée dans le monde agricole il y a 20 ans en partenariat avec la MSA, Mutualia conserve un ancrage fort dans la ruralité en couvrant près d'un demi-million de bénéficiaires.

À but non lucratif, Mutualia inscrit son action sur la base de valeurs fortes qu'elle s'attache à faire vivre au quotidien. Mutualia propose des solutions santé et prévoyance spécifiques et adaptées pour les particuliers, les entreprises, les travailleurs indépendants et les agriculteurs.

Parce que nous n'avons pas tous la même santé, Mutualia est à l'écoute de ses adhérents et leur propose des garanties modulables pour répondre au plus juste à leurs besoins de santé.

Union Nationale Mutualia - Union de mutuelles régie par le Livre II du Code de la Mutualité - SIREN n° : 434 887 386.